



Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse de l'actualité

19 novembre 2010

Action gouvernementale

Campagne de communication 2010 sur la lutte contre les violences faites aux femmes

Le troisième volet de la campagne de lutte contre les violences faites aux femmes s'est déroulé en fil rouge sur plusieurs supports de communication depuis le mois de septembre et jusqu'au 25 novembre (synthèses des 10, 14 septembre, 7 et 15 octobre). La campagne lancée par **Nadine Morano**, l'ancienne secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité, entend faire prendre conscience à tous de l'impact des violences sur les enfants afin de faire réagir toutes les personnes concernées. Le premier support retenu a donc été la télévision au travers du clip « Les enfants apprennent beaucoup de leurs parents, y compris les violences conjugales ». La diffusion a démarré en septembre pour coïncider avec la rentrée scolaire. La seconde phase de campagne s'est appuyée sur le support Internet pour exploiter son potentiel de Marketing relationnel et cibler ces femmes, ces mères de 25 à 49 ans. Le secrétariat d'Etat chargé de la famille et de la solidarité a sélectionné des sites en affinité directe (« doctissimo.com », « aufeminin.com ».) pour lancer la campagne des bannières publicitaires mettant en scène une enfant violente envers son doudou. Par ailleurs, un partenariat avec le premier site de ventes privées a été engagé pour adresser, dans chaque carton qui part sur la France entière, un message de sensibilisation. Il s'agit de toucher plus de 100 000 femmes dans leur quotidien. Après une analyse de la fréquentation qualitative et quantitative du site dédié, le site Internet www.stop-violences-femmes.gouv.fr a été rénové pour gagner en efficacité. Fonctionnellement, la principale innovation réside dans la géolocalisation des associations. Cette nouvelle fonctionnalité permet aux victimes d'identifier facilement des associations de proximité à leur service. Il faut également rappeler que les femmes qui se connectent peuvent le faire dans la sécurité absolue car un bouton leur permet d'effacer toutes les traces de leur passage. Dans son contenu, nous avons naturellement intégré le dispositif législatif adopté cette année en expliquant quels sont les nouveaux recours disponibles. Enfin, des affiches ont été imprimées pour permettre une diffusion de l'information au plus près du terrain.



Le droit à l'IVG est-il menacé ?

Le site **Vie publique** de la Direction de l'information légale et administrative a mis en ligne un sujet sur le droit à, l'interruption volontaire de grossesse (IVG). « *Aujourd'hui, le droit à l'avortement ne semble toujours pas définitivement acquis* », souligne le site, « *les femmes rencontrent des difficultés pour faire valoir leur droit à l'avortement pendant le délai légal, de moins en moins de médecins pratiquent les IVG et la tarification à l'activité tend à inciter les établissements de santé à limiter les actes chirurgicaux estimés non rentables comme les IVG. Plusieurs associations, dont le Planning familial, ont d'ailleurs organisé une manifestation le 6 novembre 2010 pour défendre le droit à l'avortement* » rappelle **Vie publique** avant de renvoyer sur un certain nombre de documents (discours, déclarations, etc.) relatifs à l'IVG depuis la première séance du débat sur le projet de loi sur l'IVG à l'Assemblée nationale le 26 novembre 1974.



[Retrouver l'information sur le site Vie publique](#)

Parlement

L'expérimentation des maisons de naissance sauvée de justesse

Une dépêche de l'Agence **Emploi Formation** (AEF) du 16 novembre revenait sur la suppression lors du vote au sénat de l'article 40 du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), qui permettait l'expérimentation pendant deux ans de cinq maisons de naissance, soit de nouveaux modes de prise en charge des naissances par des sages-femmes qui assurent le suivi de la grossesse et l'accouchement (synthèse du 15 novembre). L'Assemblée nationale avait amendé cet article, en précisant notamment que les maisons de naissance devaient être adossées à une maternité. Le vote au Sénat est intervenu après une longue discussion entre partisans et défenseurs des maisons de naissance, selon un clivage qui dépasse les partis politiques. Comme à l'Assemblée nationale, **Roselyne Bachelot** (alors ministre de la Santé) a fermement défendu cette expérimentation, au nom d'une « *minorité de femmes* » - 3 à 5 % selon elle - qui souhaitent « *un accouchement plus naturel, moins médicalisé* », et dont il convient de respecter la volonté, pour la ministre. L'expérimentation prévue dans le PLFSS était déjà comprise dans le plan périnatalité 2005-2007, a-t-elle rappelé. Mais, finalement, l'expérimentation des maisons de naissance a été rétablie lors de la commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi. Alors que les sénateurs l'avaient supprimée au motif d'une insuffisance de sécurité des mères et des enfants, le point de vue du gouvernement et des députés l'a emporté en CMP, avec un renforcement de l'encadrement de l'expérimentation.

Législation, réglementation, nominations

Médiation et activité judiciaire en matière familiale

Un décret (n° 2010-1395) du 12 novembre 2010 relatif à la médiation et à l'activité judiciaire en matière familiale a été publié au **Journal officiel** du 16 novembre.

[Retrouver le texte sur Légifrance](#)

Conseil économique, social et environnemental

Jean-Paul Delevoye élu à la tête du CESE

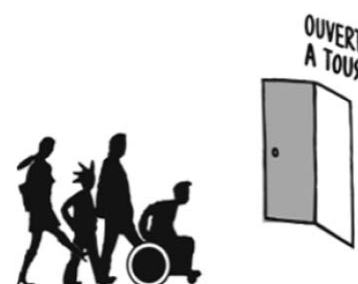


Le médiateur de la République, **Jean-Paul Delevoye**, a été élu le 16 novembre président du Conseil économique, social et environnemental (CESE). **Jean-Paul Delevoye** a obtenu 170 voix, sur 227 votants. Il y a eu 57 bulletins blancs. Le CESE compte 233 membres. Il faisait partie des 40 personnalités qualifiées désignées fin octobre par le Conseil des ministres (synthèse du 27 octobre). Le CESE vient de subir un vaste toilettage. Y siègent depuis mardi, pour la première fois, une trentaine de représentants d'associations écologiques et quatre de la jeunesse, qui font baisser la moyenne d'âge (autour de 60 ans). Près d'un membre sur deux (44%) est désormais une femme.

HALDE

« La Halde en sursis après le départ de Jeannette Bougrab »

En acceptant le poste de secrétaire d'Etat à la Jeunesse et à la Vie associative, **Jeannette Bougrab** laisse son poste de présidente de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) vacant avant qu'il ne soit vraisemblablement supprimé (**Les Echos** du 16 novembre). Les sénateurs ont en effet voté le 3 juin le projet de loi organique relatif au Défenseur des droits. (Synthèse des 2, 4 et 9 juin). La HALDE, mais également le Défenseur des enfants (créé en 2000), la Commission nationale de déontologie de la Sécurité (CNDS, existant aussi depuis 2000) et le Médiateur de la République (créé en 1973) devraient être regroupés au sein de cette nouvelle institution. Par ailleurs, **Dominique Versini**, la Défenseure des enfants regrette non seulement la disparition de son poste : « *cela va à l'inverse des recommandations des Nations Unies* » mais également l'absence dans le nouveau gouvernement de ministère dédié à la famille. (**Bulletin Quotidien** du 16 novembre). « *La voie est dégagée pour le Défenseur des droits* », affirme **Libération** le 16 novembre, estimant que « *la fusion de différentes autorités avance* », l'ex- présidente de la HALDE, **Jeannette Bougrab**, nommée secrétaire d'Etat à la Jeunesse et à la Vie associative, et le Médiateur de la République, **Jean-Paul Delevoye** étant « *casés* ». « *Sans président, la Halde est menacée de paralysie* », affirme **La Croix** de son côté rapportant que « *les dossiers s'entassent* » sur le bureau qui fut celui de **Jeannette Bougrab**. Selon le quotidien catholique, ce « *blocage* » « *pourrait avoir des conséquences concrètes très préjudiciables* » pour beaucoup de citoyens ayant saisi la Haute Autorité. Enfin les **Actualité sociales hebdomadaires (ASH)** du 19 novembre constatent un « *regain de mobilisation associative pour sauver la HALDE* ». Selon le journal spécialisé, « *près d'une quarantaine d'associations ont exprimé, vendredi 19 novembre, "leur complet accord" avec le contenu de l'appel lancé par le Comité consultatif de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), qui fait l'objet d'une pétition en ligne, pour éviter la dissolution de l'institution parmi les missions du futur défenseur des droits* ».



Egalité dans la vie personnelle et sociale

« Loi de bioéthique : acte III, scène I »

Droit de la famille de novembre 2010, à travers un article de **Jean-René Binet**, professeur à l'université de Franche-Comté, revient sur le projet de loi relatif à la bioéthique qui devrait être promulgué début 2011 (synthèses des 5 et 15 novembre). Présentée par le professeur comme la première scène du 3^e acte, après l'adoption des lois du 29 juillet 1994 et du 6 août 2004 relative à la bioéthique, ce projet de loi devrait se concentrer sur l'enfant à naître via le renforcement de la place de l'enfant dans l'assistance médicale à la procréation et la stabilisation de la protection de l'enfant conçu en réaffirmant le principe d'interdiction des recherches sur l'embryon et les cellules souches. Le projet de loi a pour objectif également de se focaliser sur les personnes malades en autorisant les dons croisés et améliorant le dispositif d'information génétique à caractère familial. (*Illustration : spermatozoïdes*).



Le mariage homosexuel : constitutionnel ?

« *Le conseil constitutionnel va devoir se prononcer sur le mariage homosexuel* » titre **Le Monde** du 18 novembre. La Cour de cassation a en effet transmis au Conseil constitutionnel une question prioritaire de constitutionnalité qui permet, depuis la réforme constitutionnelle de l'été 2008, à un justiciable à l'occasion d'une procédure judiciaire ou administrative de soulever la constitutionnalité d'une loi qui lui est applicable. Un couple de femmes conteste l'impossibilité qui leur est faite de se marier. Alors que le mariage aux couples de même sexe est autorisé aujourd'hui dans huit pays européens - les Pays Bas, la Belgique, l'Espagne, la Norvège, la Suède, le Portugal, l'Islande, et le Royaume-Uni - le mariage, selon la loi française, reste « *l'union d'un homme et d'une femme* ».

Une mission pour les familles monoparentales à Paris

Le **Conseil de Paris** a créé le 15 novembre une mission d'information et d'évaluation sur le thème « Les familles monoparentales à Paris : état des lieux et perspectives ». Cette mission sera composée de 15 conseillers de Paris et devra rendre un rapport avant le 15 avril 2011. **Le Parisien - Journal de Paris** du 15 novembre fait écho de cette nouvelle mission dans un article titré « *le nombre de familles monoparentales explose* ». Le journal souligne en effet la singularité de la ville de Paris où 28 % des familles parisiennes sont monoparentales contre 20 % en moyenne en France, familles qui sont en fait à 85 % des femmes seules avec un enfant.

« Intensification de la lutte contre les violences conjugales »

Isabelle Corpart, maîtresse de conférences à l'Université de Haute Alsace, commente dans une analyse de cinq pages la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants. (**Droit de la famille**, novembre 2010). Elle met en évidence les apports de la législation en matière de protection des victimes directes et indirectes et le renforcement de la répression des auteurs de violence.

Parité politique

« Remaniement : les femmes seule incarnation de la diversité »

Dans une tribune du **Monde** du 19 novembre, **Azouz Begag** dénonce la féminisation exclusive de l'élite politique issue de la diversité. « *Des femmes remplacent des femmes* ». Après **Rama Yade** et **Fadela Amara**, **Nora Berra**, qui reste membre du gouvernement, et **Jeannette Bougrab** incarnent « *cette troublante diversité* ». « *Les femmes d'origine immigrée ont une meilleure image que les hommes. Elles inspirent moins d'inquiétude. Elles présentent bien, elles présentent mieux* ». **Azouz Begag** déplore qu'à l'Assemblée nationale, parmi les 577 députés, il n'y a aucun représentant d'origine maghrébine, et qu'au Sénat tous les sénateurs issus de l'immigration sont des femmes.

Santé

Le cerveau des femmes plus actif que celui des hommes

Selon une étude d'une chercheuse canadienne, **Adrianna Mendrek**, du Département de psychiatrie de l'Université de Montréal et du Centre de recherche Fernand-Seguin de l'hôpital Louis-H. Lafontaine, « *le cerveau des femmes est plus actif que celui des hommes* ». Un article mis en ligne sur le site du **Figaro** le 18 novembre reprend cette information en précisant que « *pour l'heure, les résultats de cette étude ne sont pas encore publiés* ». Le quotidien rappelle qu'« *entre autres banalités on entend souvent que les hommes savent, mieux que les femmes, ne penser à rien* ». Et selon **Le Figaro**, « *cette « vertu » pourrait en réalité fait reposer sur un fait neurologique bien réel. Au repos, l'activité neuronale du cerveau appelé « réseau par défaut » est en effet plus grande chez les femmes que chez les hommes* ». « *Est-ce à dire que le cerveau des femmes ne se repose jamais ?* » se questionne le journal. « *En réalité, tous les cerveaux sont en perpétuelle activité* », répond la chercheuse au **Figaro.fr**. « *C'est une question de niveaux, mais on peut dire en effet que le cerveau des hommes se repose plus et mieux que celui des femmes* ». **Le Figaro** indique enfin qu'il reste à déterminer la part des hormones et celle de la « *pression sociale* » dans la plus grande activité cérébrale des femmes au repos... (Illustration : synapse dans le cerveau humain).



Féminisme

Exposition « Photo – Femmes - Féminisme »

Dans le cadre du mois de la photo et des quarante ans du Mouvement de libération des femmes, la Galerie des bibliothèques de Paris, expose du **19 novembre 2010** au **13 mars 2011** quelques 200 photographies des suffragettes, actrices, artistes, ingénieures, communardes, résistantes ou militantes de l'avortement de 1860-2010. Extraites de la bibliothèque Marguerite-Durand, l'unique bibliothèque publique française consacrée à l'histoire des femmes, les photos ont été sélectionnées par **Florence Rochefort**, spécialiste de l'histoire du féminisme et **Annie Metz**, directrice de la bibliothèque Marguerite-Durand. (**Le Monde**, 17 novembre).

La Barbe au Conseil d'orientation des retraites

Une douzaine de militant-e-s du groupe féministe **La Barbe** et de l'association **Génération Précaire** ont investi le 18 novembre l'amphithéâtre de l'institut Océanographique de Paris où était réuni le Conseil d'orientation des retraites (COR). Selon le communiqué diffusé par les deux associations, « *parmi ses 36 représentants, une femme et zéro précaire ! L'occasion de féliciter le COR pour la perfection virile et mûre de ses instances comme l'ont rappelé les deux groupes en prenant la parole, sans y avoir été invités, devant une assemblée nombreuse et majoritairement masculine* ». Les barbes et les masques bien en place, les militant-e-s ont distribué leurs tracts avant de quitter la salle sous les applaudissements d'une partie du public. (Photo © Abel pour La Barbe).



Culture, communication

Le monde de l'horlogerie s'intéresse aux femmes

Le Figaro, dans sa rubrique « Style et vous » du 16 novembre consacre un « papier » sur les « *maisons qui proposent de vraies lignes horlogères réellement pensées pour le deuxième sexe* ». Titré « *Omega à la conquête des femmes* », l'article présente la nouvelle ligne **Ladymatic**, la première collection 100 % féminine d'Omega (Swatch Group) depuis près d'un demi siècle. Jusqu'alors, cette entreprise ne proposait que des déclinaisons de modèles masculins à l'instar de la célèbre collection Constellation relookée en 1982 et féminisée en 1995.



Pierre Perret : un défenseur des femmes



Contrairement à **Michel Sardou** dans « Etre une femme 2010 », (synthèse du 3 Septembre) **Pierre Perret**, dans son dernier album, se fait l'avocat des femmes en dénonçant, au grès de paroles subtiles, la burqa, le retour à l'obscurantisme et les violences faites aux femmes. Dans une chanson intitulée « La femme grillagée », qu'il a choisit comme titre de son album, **Pierre Perret** s'adresse directement aux femmes : « *Jeune femme larguez les amarres, refusez ces coutumes barbares, dites non au manichéisme, et retour à l'obscurantisme. Au lieu de porter le voile, allez vous-en, mettez les voiles* ». Le chanteur dédie sa seconde chanson,

« Femmes battues », aux femmes victimes de violences : « *C'est à toutes les femmes battues, qui jusqu'à présent se sont tuées, frappées à mort par un sale con, que je dédie cette chanson* »...

[Retrouver la Femme grillagée sur le site de Pierre Perret](#)

« Les femmes aux fourneaux »...

Coup de projecteur sur quatre jazzwomen dans **Le Quotidien du médecin** du 15 novembre. De tous les horizons, **Géraldine Laurent**, saxophoniste, **Junko Onishi** et **Sophia Domancich**, pianistes, et **Anne Pacey**, batteuse, s'imposent sur la scène jazz en France ou à l'international en affirmant leur personnalité et originalité propre.

Colloques, évènements

La discrimination multiple « genre et origine »

Le mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) et le Service juridique organisent le **jeudi 25 novembre** de 18 h à 20 h, au siège du MRAP à Paris, une rencontre qui porte l'intitulé suivant : « La discrimination multiple : genre et origine ». Cette rencontre sera animée par **Isabelle Carles**, chercheuse au Centre d'études et de recherches Genre et Migration à l'Université Libre de Bruxelles ULB.



[Retrouver l'information sur le site du MRAP](#)



Gisèle Halimi défend la clause européenne à l'ENA

L'association **Europartenaire**s organise le **lundi 22 novembre**, à 18 h une conférence-débat sur le thème de la clause européenne la plus favorisée à l'ENA, à Paris. Le sujet sera traité par **Gisèle Halimi**, présidente de l'association Choisir la cause des femmes.

<http://www.europartenaire.net/>

Journées internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes



Comme chaque année, nous rendrons compte, jusqu'au 25 novembre, dans cette rubrique spéciale, d'un certain nombre d'actions organisées dans les territoires à cette occasion

Quatre journées d'informations et d'échanges dans l'Eure

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de l'Eure organise dans la semaine du **22 au 26 novembre**, quatre journées d'informations et d'échanges sur les violences au sein du couple. Chaque journée aura en matinée un contenu identique : comprendre la violence (les types de violence, le phénomène cyclique, la progression de cette violence), la stratégie des auteurs, le ressenti des victimes. L'après-midi sera différent selon les lieux : le **lundi 22 novembre** à Pont-Audemer : les relations violentes au sein des couples d'ados et de jeunes ; le **mardi 23 novembre** à Evreux : le rôle, les interventions de la Justice ; le **mercredi 24 novembre** à Bernay : accueillir, écouter, déceler les victimes de violences, comment faire ? Que peut-on faire ? ; et le **jeudi 25 novembre** aux Andelys : les conséquences (immédiates ou/et différées) de ces violences sur les enfants du foyer.

Hauts-de-Seine : déconstruire et prévenir

Tous les ans dans les Hauts-de-Seine, un colloque est organisé à l'occasion du 25 novembre. Cette année, la Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Préfecture, le Conseil général, l'Inspection académique et le collectif d'associations « Grande Cause Nationale 2010 » organisent un colloque à destination des professionnel-le-s sur le thème de la prévention des violences faites aux femmes : « Des inégalités de genre aux violences faites aux femmes.

Déconstruire. Prévenir. ». Le colloque se tiendra le **mardi 23 novembre** à Nanterre. La journée sera organisée en deux temps : décrypter des stéréotypes de genre à partir du film « La Domination masculine » de **Patric Jean** ; puis comprendre les violences faites aux femmes (apport des études de genre) pour mieux les prévenir (actions et projets de prévention dans les Hauts-de-Seine).

[Pour en savoir plus sur le site de la Préfecture](#)



Les auteurs en question : un colloque régional et transfrontalier à Metz

Un colloque régional et transfrontalier est organisé à Metz le **jeudi 25 novembre** par la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, en partenariat avec l'Association d'Information et d'Entraide Mosellane (AIEM), sur le thème : « Violences conjugales : les auteurs en question. Quels accompagnements et prises en charge ? ». Ce colloque destiné à un public de professionnels, sa pour objectif d'effectuer, sur cette thématique, une comparaison des situations et pratiques entre la France (Lorraine) et les pays transfrontaliers (la Wallonie pour la Belgique, le Grand Duché du Luxembourg, la Sarre et la Rhénanie - Palatinat pour l'Allemagne, jusqu'à la Suisse). Toute la richesse des échanges résidera notamment

dans la présentation des actions innovantes menées de part et d'autre des frontières. En préambule du colloque, grâce au soutien de la Ville de Metz, la Compagnie Jacques Kraemer se produira la veille au soir, le **mercredi 24 novembre**, pour une représentation unique destinée au grand public, de sa pièce sur les violences faites aux femmes « Il aurait suffi ».

<http://www.auteurs-violences-conjugales.eu>



« Femmes du monde en Seine-Saint-Denis »

Dans le cadre des 6^e rencontres « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis », une journée professionnelle se tiendra le **lundi 22 novembre**, construite en partenariat avec le Parquet, le Tribunal, l'Inspection académique, les Services du département et les associations. Elle proposera aux professionnel-le-s et aux animateur-trice-s d'association, de faire connaître les mesures proposées par la loi du 9 juillet 2010.

[Retrouver le programme des rencontres sur le site du Conseil général](#)

Une journée pour les professionnels à Aubagne

Les membres de la Commission enfance famille du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) d'Aubagne - La Penne sur Huveaune, et la mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) des Bouches du Rhône, organisent le **vendredi 26 novembre** une journée à Aubagne pour sensibiliser les professionnels (travailleurs sociaux, services de santé...) à la prise en charge des victimes et plus particulièrement à la prise en compte des enfants exposés à la violence dans le couple.

Marseille : rassemblement public au Dock des suds

Dans les bouches du Rhône, une action a également été menée en partenariat par le Conseil général, la ville de Marseille, le conseil régional et la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), mission aux droits des femmes et à l'égalité. Ce partenariat a permis ainsi permis d'élaborer un dossier de presse commun et un dossier pour valoriser toutes les actions et manifestations menées sur le département à cette occasion par les différents acteurs du territoire (associations CLSPD, collectivités territoriales, Etat...). L'ouverture des actions de sensibilisation a eu lieu le 4 novembre avec une conférence de presse. Elles aboutiront à une soirée publique le **jeudi 25 novembre** au Dock des suds, lieu emblématique de Marseille, avec la participation de différents artistes, d'expositions, d'un village associatif... Une vidéo de sensibilisation sur toutes les violences faites aux femmes et une vidéo plus longue présentant ce thème et les diverses actions organisées dans les Bouches du Rhône et dans le reste de la région ont été mise en ligne sur **Youtube**. Une page **Facebook** a également été ouverte spécialement pour l'occasion.

[Pour en savoir plus sur le site du CIDF 13](#)

Paris : journée de mobilisation à la Maison des Métallos

Après une manifestation organisée le mercredi 3 novembre à Marseille sur le thème « L'implication des hommes dans la lutte contre les violences faites aux femmes », la Coordination française pour le lobby européen des femmes (CLEF), Femmes solidaires, le Forum femmes Méditerranée (FFM), la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF), Regards de Femmes et Ni Putes Ni Soumises, en partenariat avec la Mairie du 11^e arrondissement de Paris, propose une journée de mobilisation à la Maison des Métallos de Paris le **jeudi 25 novembre**. Au programme de la journée : stands d'information, espace rencontre, vidéo, exposition, théâtre... A 18 h 30 une table ronde se tiendra sur le thème « Education non sexiste et non violente ». Les six associations organisatrices avaient diffusé un communiqué annonçant les événements du mois de novembre et demandant au gouvernement « *de développer les centres d'hébergement pour les femmes victimes de violence* », « *de développer la culture de l'égalité et du respect entre les hommes et les femmes dès le plus jeune âge par la signature d'une circulaire du ministre de l'Education nationale* », « *de promouvoir l'engagement des hommes dans les luttes contre les violences* », « *de protéger les femmes sans papiers ayant subi des violences* », et enfin « *de porter la voix de la France sur ce thème au niveau européen et international lors des sommets de chefs d'Etat et de gouvernement* ».



La Mairie de Paris en première ligne

La journée de mobilisation à la Maison des Métallos s'inscrit dans le cadre du programme des événements soutenus ou organisés par la Mairie de Paris. Pour la troisième année consécutive, une brochure est spécialement diffusée à cette occasion. Selon **Fatima Lalem**, adjointe au Maire de Paris en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, cette brochure « a pour vocation de rassembler les multiples initiatives portées par les arrondissements et les associations donnant à voir seulement un fragment du travail que ces acteurs mènent sans relâche au quotidien ».



Fatima Lalem souligne en particulier dans son éditorial que les violences faites aux femmes sont un objectif qui a été intégré « comme un des axes prioritaires du nouveau Contrat Parisien de Sécurité ». « Depuis, les mairies d'arrondissement ont inscrit cet axe au coeur de leur action », explique-t-elle, et « aujourd'hui plus des 2/3 d'entre elles ont signé une déclinaison de ce contrat qui comporte un chapitre conséquent et précis sur cette question, tant du point de vue de la prévention de ces violences que de l'accompagnement des personnes victimes et l'aide sur le plan juridique, psychologique et social ». L'adjointe au Maire de Paris rappelle également que « la jeunesse est concernée au premier chef » et que « la Ville s'est engagée dans un vaste programme pour renforcer et multiplier les actions de prévention des violences sexistes et d'éducation à l'égalité ». Pour amplifier cette démarche, les 19 et 20 novembre sont organisés les premiers « Etats généraux pour la promotion des actions d'éducation à l'égalité et à la sexualité des filles et des garçons » (synthèse du 5 novembre).



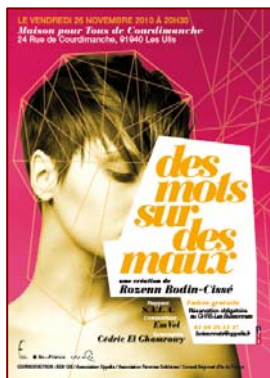
[Retrouver l'information et le programme sur le site de la Mairie](#)

« Encore Elles ! » au Conseil régional d'Ile-de-France

Le centre Hubertine Auclert a choisi de s'inscrire dans le double cadre de la journée internationale contre les violences faites aux femmes et des 40 ans du MLF. Le Centre organise une projection en avant-première du documentaire « Encore Elles ! » de **Constance Ryder** et **Josiane Szymanski**. « Encore Elles ! » se demande, 40 ans après la naissance du Mouvement de libération des femmes, qui sont les féministes d'aujourd'hui ? D'après le communiqué de la production, ce documentaire « relate l'histoire d'un mouvement qui n'a pas fini d'étonner. Pour la première fois à l'écran, les militantes d'hier et d'aujourd'hui se découvrent. Du droit à l'avortement au port de la burqa, en passant par les discriminations salariales, les combats des femmes font plus que jamais l'objet de débats passionnants ».



La projection aura lieu le **mardi 23 novembre** au Conseil régional d'Ile-de-France. Elle sera suivie d'un débat en présence des réalisatrices et de certaines protagonistes du film. Une diffusion nationale aura lieu sur **France 3** le **lundi 29 novembre**... (Bien tard dans la nuit bien sûr... NDC). Nous profitons de cette information pour saluer la **Cybertine**, la lettre électronique du centre Hubertine Auclert qui vient de diffuser son numéro deux et à qui nous souhaitons bon vent !



Pièces de théâtre en Essonne sur les violences

Le Conseil général de l'Essonne et la direction départementale de la cohésion sociale ont soutenu deux pièces de théâtre sur les violences faites aux femmes au mois de novembre dans le département. La première, « Au bout de la nuit », sur la prostitution a été présentée au début du mois à Massy. La seconde pièce est « Des mots sur les maux » qui sera jouée le **jeudi 25 novembre** à 20 h 30 à Saint Germain les Arpajon dans la Salle Olympe de Gouges et le **vendredi 26 novembre** à la MPT de Courdimanche à 20 h 30 sur la commune des Ulis.

Saône-et-Loire : « Violence et culture. Comment les appréhender pour mieux agir »

En Saône-et-Loire, la mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, le centre d'informations des droits des femmes et des familles ont travaillé avec les membres du CISPD du Creusot afin d'organiser des actions de sensibilisation et des manifestations. La journée du **jeudi 25 novembre** se définit en deux temps avec des actions à destination de publics ciblés : en Matinée : un spectacle-théâtral « Dieu, la femme et l'abus » présenté par la compagnie « Cie Klein/Leonarte » se déroulera auprès de 125 lycéens de l'agglomération creusotine. L'après-midi sera consacré aux professionnels du département, travaillant au contact des femmes victimes de violences. Il se déroulera à « l'ALTO » et se décomposera en deux temps : une table ronde sur la constitution d'un réseau afin d'améliorer les échanges entre professionnels pour travailler de façon efficace dans le respect des droits des victimes. Le réseau VIF (violences intrafamiliales) du Creusot interviendra sur ce sujet. Second temps : un colloque sur le thème « Violence et culture. Comment les appréhender pour mieux agir ». Sont invités à participer à cette réunion d'information les acteurs de terrain du département : les policiers et les gendarmes, les professionnels de santé, du social, de la justice et les représentants d'associations œuvrant dans ce domaine. A noter qu'une journée sur les abus sexuels avait été organisée avec l'espace santé prévention de la ville de Chalon-sur-Saône et l'association « mots pour maux » le 18 novembre. D'autres actions sont prévues au cours de la semaine dans les quartiers.

Midi Pyrénées « Toute inégalité est violence »

Une journée d'ateliers et de conférences est organisée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées sur le thème « Toute inégalité est violence » le **jeudi 25 novembre** à l'Hôtel de Région Midi-Pyrénées. Les quatre ateliers de la journée auront pour thèmes : « L'éducation, un outil pour faire disparaître les violences et progresser l'égalité » ; « Comment former sans reproduire les stéréotypes de genre ? » ; « Comment faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes en entreprise ? » ; « Quelle place pour les femmes en politique pour plus d'égalité dans la vie locale en Europe ? ». Les Internauts pourront assister en direct et en vidéo à l'intégralité de la conférence et participer aux échanges avec les invités sur le site de la région.

[Retrouver l'information et le programme complet](#)



Qu=stions d'égalié

« Repérer, dénoncer, accompagner, former, prévenir » à Rennes

Questions d'Égalité, une nouvelle association à Rennes, organise une conférence/débat pour les « salarié.e.s / travailleur.se.s / employeur.se.s / syndicats / médecins du travail... » sur le thème « Comment agir contre les violences sexistes et sexuelles au travail ? Repérer, dénoncer, accompagner, former, prévenir » le **mercredi 24 novembre** à Rennes. Les participants tenteront de répondre aux questions posées par Questions d'Égalité : « *Que sait-on de l'ampleur des violences contre les femmes au travail ? Quelle est la stratégie des agresseurs ? Comment les victimes réagissent ? Quelles sont les possibilités d'action pour les victimes et les témoins ? Quels sont les combats à mener pour faire reculer les violences sexistes et sexuelles au travail ?* »...

<http://questionsdegalite.blogspot.com/>

Nations Unies

Message du Secrétaire général pour le 25 novembre

Dans un message à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre, mis en ligne sur le site des Nations Unies le 18 novembre, le Secrétaire général des Nations Unies, **Ban Ki-moon** salue la diversité et la multiplication des efforts déployés pour combattre la violence à l'égard des femmes.

[Lire le message sur le site de l'ONU](#)

Election du conseil d'administration d'ONU Femmes

Les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont franchi le 17 novembre une nouvelle étape dans la création de la nouvelle agence dédiée à l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres (ONU Femmes, synthèse du 24 septembre) en élisant les pays qui formeront son conseil d'administration. Ainsi, 41 des 54 membres du Conseil économique et social des Nations Unies ont été désigné selon la distribution géographique suivante : dix pays d'Afrique, dix d'Asie, six d'Amérique Latine et des Caraïbes, cinq d'Europe occidentale, quatre d'Europe orientale et six pays donateurs.

[Retrouver l'information sur le site de l'ONU](#)

La France au conseil d'administration d'ONU Femmes

La France a été élue le 10 novembre à New York au Conseil d'administration d'ONU Femmes, nouvel organe qui sera opérationnel le 1^{er} janvier 2011. Le ministère des Affaires étrangères a mis en ligne un communiqué se félicitant de notre élection.

[Lire le communiqué sur le site du MAE](#)

Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. Cette synthèse ne peut en aucun cas être interprétée comme reflétant le point de vue de son auteur - Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Bureau de l'animation et de la veille – dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>